

Département de Haute-Garonne

Commune de POUY-DE-TOUGES

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé
27 juillet 2024

DOCUMENT GRAPHIQUE - Zonage

3.2.2

Le village

Echelle : 1/2000

atelier urbain

MREnvironnement

Légende

INFORMATIONS SURFACIQUES

Zone inondable hors PPRI : aléa fort

Zone inondable hors PPRI : aléa faible à moyen

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

Mare à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Arbre isolé à protéger (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Petit patrimoine à protéger article (article L151-19 du code de l'urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (article L151-11 du code de l'urbanisme)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

Espace Boisé Classé à protéger (article L113-1 du code de l'urbanisme)

Espace Boisé Classé à créer (article L113-1 du code de l'urbanisme)

Elément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Chemin à préserver (article L151-38 du code de l'urbanisme)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

Emplacement réservé

Elément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Zone humide à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Secteur avec OAP

TYPES DE ZONE

U1 : centre-bourg ancien

U1e : secteur d'extension du cimetière

U1j : jardins d'unités foncières bâties en périphérie du village

U2 : secteurs d'urbanisation récente

AU1 : zone à urbaniser

AU2 : zone à urbaniser

AU3 : zone à urbaniser

N : zone naturelle

NL : zone naturelle de loisirs

Np : zone naturelle de parc paysager

Nce : zone naturelle de corridor écologique

A : zone agricole

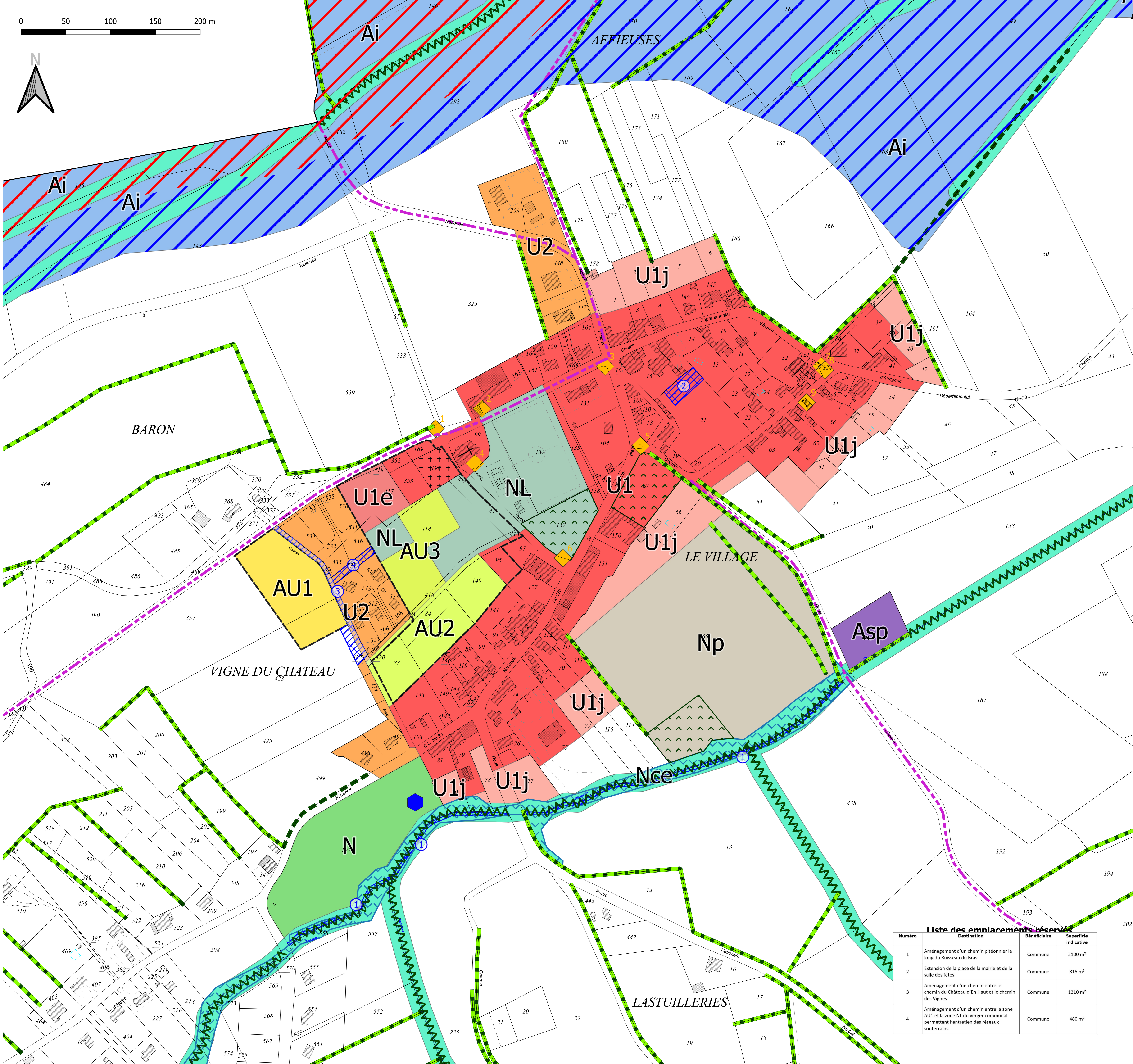
Ai : zone agricole inondable

Asp : secteur dédié à la station d'épuration

Ax : secteur d'activités des Silos du Touch

A1 : STECAL activité de "commerce et de service"

A2 : STECAL activité des "secteurs secondaire et tertiaire"



Liste des emplacements réservés			
Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie indicative
1	Aménagement d'un chemin pitonnier le long du Ruisseau du Bras	Commune	2100 m²
2	Extension de la place de la mairie et de la salle des fêtes	Commune	815 m²
3	Aménagement d'un chemin entre le chemin du Château d'En Haut et le chemin des Vignes	Commune	1310 m²
4	Aménagement d'un chemin entre la zone AU1 et la zone NL du verger communal permettant l'entretien des réseaux souterrains	Commune	480 m²